

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 472 101

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 31373

(54) Applique murale réglable, utilisable en particulier comme support de radiateurs pour chauffage et autres.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 B 9/00; F 24 D 19/02; F 24 H 9/06.

(22) Date de dépôt..... 18 décembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 26 du 26-6-1981.

(71) Déposant : GIA SRL, résidant en Italie.

(72) Invention de : Antonio Guaclio.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Roland Nithardt, ingénieur-conseil en Propriété Industrielle,
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

La présente invention concerne une applique réglable, en particulier utilisable comme support de radiateurs de chauffage et autres, ayant la propriété d'être pratique, peu coûteuse et facile à monter.

Cette applique se compose d'un nombre réduit d'éléments constructifs faciles à fabriquer, et peut être installée dans n'importe quel type de mur, même dans des briques creuses, puisqu'il suffit de prévoir un perçement plus étendu là où elle doit être posée, sans risque d'endommager l'enduit ou la tapisserie des murs.

Grâce à la possibilité de réglage, cette applique s'adapte à n'importe quel type, forme et dimension de radiateur, et même à d'autres montages, quelle que soit la configuration de la paroi destinée à les supporter.

L'applique suivant l'invention comprend avant tout un tube ou manchon en matière plastique ayant une fente longitudinale, créant un interstice convenable permettant de l'enchâsser dans le trou pratiqué dans le mur, ce trou étant prévu avec un diamètre légèrement inférieur à celui du tube formé dans le but d'obtenir un scellement efficace.

Dans ce tube ou manchon est logé l'arrière d'un élément métallique constituant l'applique proprement dite. Cette extrémité arrière est une tige de section circulaire, pouvant être fourrée dans le manchon encastré dans le mur. L'avant de cet élément en acier est incurvé de façon à pouvoir servir de support à un radiateur ou autre, à fixer au mur.

L'applique, qui est de préférence constituée par un simple bout d'acier ou de fer rond, comprend en outre un capuchon à collier pouvant être en matière plastique et assurant l'assemblage des deux éléments constitutifs mentionnés, permettant ainsi de régler et de bloquer l'applique dans la position en porte-à-faux désirée.

A cet effet, le manchon en matière plastique, encastré préalablement dans le trou pratiqué dans le mur, fait légèrement saillie sur ce mur et accuse une perforation radiale.

Le capuchon à collier, destiné à recouvrir cette portion saillante du manchon, comporte également une perforation radiale qui peut, par simple rotation du capuchon, être amenée en correspondance avec la perforation du manchon susmentionnée.

Une vis de blocage, traversant les deux perforations et actionnée depuis l'extérieur, presse par sa pointe contre la surface extérieure de la tige arrière de l'applique, de manière à la fixer solidement sur l'embout saillant du manchon encastré dans le mur. Cette opération de blocage peut être améliorée par une série de striures circulaires prévues sur la face extérieure de la tige de l'applique, dans la zone d'action présumée de la vis.

Le capuchon à collier sert en outre à dissimuler les irrégularités

de l'entrée du trou dans le mur. Il peut en outre, dans une certaine mesure en s'appuyant contre la surface du mur, renforcer l'encastrement de l'applique.

D'une façon générale, l'applique, suivant l'invention, est surtout destinée à supporter des radiateurs en fonte, mais se prête également à

5 n'importe quel autre type de radiateur grâce à ses possibilités d'adaptation. Ce genre d'applique peut en outre supporter des conduites, des câbles, des mains-courantes, bref une multitude d'objets à fixation murale.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution d'une telle applique.

10 La figure 1 en est une vue en coupe verticale de symétrie, fixée à une paroi quelconque d'un mur,

La figure 2 correspond à une vue frontale du capuchon à collier, appliqué à l'embout saillant du manchon en matière plastique encastré dans le mur, et

15 La figure 3 fait voir, d'une manière schématique, comment l'applique supporte par exemple un radiateur de chauffage.

L'applique suivant l'invention comprend un manchon en matière plastique 1 à fente longitudinale 1', comportant une perforation radiale 1". Un élément métallique 2, incurvé à l'avant, se prolonge à l'arrière d'une tige 2' destinée à être glissée dans le manchon 1. Une position possible de porte-à-faux plus importante est indiquée hachurée à la fig. 1. Un capuchon à collier 3 est pourvu d'une perforation 3!, à travers laquelle une vis de blocage 4 peut atteindre la perforation 1" du manchon 1 et presser sur la surface extérieure 24 de la tige 2 de l'applique.

REVENDICATIONS

1. Applique murale réglable, utilisable en particulier comme support de radiateurs de chauffage et autres, caractérisée en ce qu'elle comprend : un manchon 1 destiné à être encastré dans un trou pratiqué dans le mur et dans lequel le manchon s'engage par sa tige 2', l'applique proprement dite 2, ainsi 5 qu'un capuchon à collier 3 porteur d'une vis de blocage 4, maintenant fixe la tige 2' de l'applique sur le manchon 1.
2. Applique suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le manchon 1 accuse une fente longitudinale 1', dont les bords sont légèrement écartés, de manière à permettre de l'encastrer dans le trou de diamètre légèrement plus faible, pratiqué dans le mur. 10
3. Applique suivant les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le manchon 1 accuse une perforation radiale 1" sur l'embout de son extrémité antérieure, restant saillante sur la surface du mur.
4. Applique suivant les revendications 1 à 3, caractérisée en ce que 15 le manchon 1 est en matière plastique appropriée.
5. Applique suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément porteur métallique comprend, à l'arrière, une tige 2' s'engageant dans le manchon 1, et à l'avant une partie incurvée 2 dans laquelle est suspendu l'objet (en occurrence un radiateur de chauffage ou autre) à fixer au mur. 20
6. Applique suivant les revendications 1, 3 et 4, caractérisée en ce que le capuchon à collier 3, dissimulant l'embout saillant du manchon 1, accuse une perforation radiale 3' susceptible d'être mise en correspondance avec la perforation 1" radiale du manchon 1, tandis qu'une vis de blocage 4, s'engageant dans les deux perforations et actionnée depuis l'extérieur, presse avec sa pointe contre la surface extérieure de la tige 2' de l'applique, assurant ainsi son enca斯特ment dans le manchon 1, dans la position voulue. 25
7. Applique suivant la revendication 6, caractérisée en ce que le capuchon à collier 3 est en matière plastique.
8. Applique suivant l'une ou l'autre des revendications 1, 5 et 6, 30 caractérisée en ce que la tige 2' accuse, sur son pourtour extérieur dans la zone où agit la pointe de la vis de blocage 4, une série de striures circulaires, dans le but d'augmenter l'effet d'enca斯特ment de la tige 2' dans le manchon 1. 33

R. Nogueira

2472101

FIG. 2

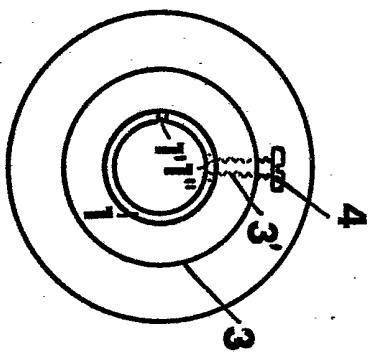


FIG. 1

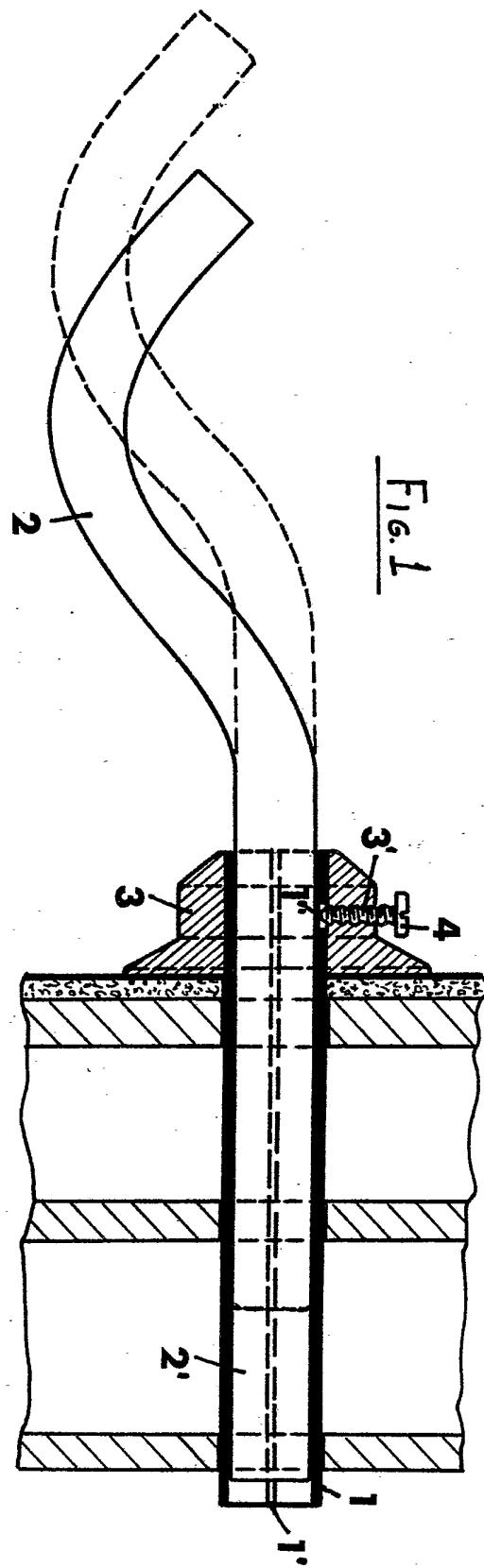


FIG. 3

